



Pourquoi mon enfant aurait-il besoin d'un autre test auditif pendant sa petite enfance ?

Les pertes auditives infantiles ne sont pas toutes identifiées à la naissance, car elles peuvent apparaître à tout moment pour plusieurs raisons.

Voici quelques raisons qui justifient la réalisation d'un test auditif chez votre enfant :

- antécédents familiaux de perte auditive permanente pendant l'enfance,
- différences visibles au niveau de la tête, du visage, du cou ou des oreilles,
- administration de certains médicaments à la naissance pendant plus de 5 jours,
- diagnostic du syndrome qui entraîne une éventuelle perte auditive,
- admission à l'unité de soins intensifs néonataux (USIN) pendant plus de 5 jours,
- inquiétude de la famille ou du personnel soignant,
- retard du développement de la parole et/ou du langage.

Le programme VTEHDI vous contactera ainsi que le prestataire de soins de votre bébé, si des tests plus fréquents sont recommandés.

Pour obtenir plus d'informations sur la liste ci-dessus et savoir quand et où obtenir un rendez-vous pour un test auditif, visitez le lien healthvermont.gov/hearing.

Le programme d'intervention et de détection auditive précoce du Vermont (VTEHDI)

Le programme VTEHDI suit les résultats des tests auditifs de tous les enfants nés dans le Vermont afin de s'assurer qu'ils bénéficient d'un dépistage auditif et d'un suivi appropriés en temps opportun.

Pour en savoir plus, visitez le lien healthvermont.gov/hearing



Cette brochure

- qui a été traduite est disponible sur notre site Internet en français, arabe, swahili, birman, kirundi, népalais, somali et en espagnol
- et a été réalisée et actualisée en collaboration avec les partenaires familiaux (2022).



Service responsable de la santé maternelle et infantile pour le Programme d'intervention et de détection auditive précoce du Vermont : 1-800-537-0076 ou 1-802-651-1872 VTEHDI@vermont.gov

Test auditif chez le nouveau-né



INFORMATIONS À L'ATTENTION DES FAMILLES

Le programme d'intervention et de détection auditive précoce du Vermont

Pourquoi TOUS les nouveau-nés doivent-ils passer un test auditif à la naissance ?

- L'audition est invisible. Les familles pensent qu'elles peuvent savoir si leur bébé n'entend pas, mais ce n'est pas toujours le cas.
- 1 à 3 bébés sur mille naissent avec une perte auditive plus ou moins importante.
- Les tests auditifs chez le nouveau-né permettent de détecter une éventuelle perte auditive au cours des premiers jours suivant la naissance.
- La première année de vie est cruciale pour le développement de la parole et du langage. Lorsque les sons et les voix ne peuvent pas être entendus, des retards peuvent survenir.
- Seule la moitié des enfants malentendants présentent des antécédents familiaux de pertes auditives ou d'autres facteurs de risque.

À quel moment mon bébé passera-t-il un test auditif ?

Un test auditif doit être réalisé avant la sortie de l'hôpital. La plupart des hôpitaux procèdent à un test auditif entre 12 et 24 heures après la naissance du bébé.

Si vous accouchez à la maison, votre sage-femme procédera à un test auditif au cours des premières semaines suivant l'accouchement.



Qui examinera l'audition de mon bébé ?

Le test auditif peut être effectué par un audiologiste, une infirmière, un technicien qualifié, un inhalothérapeute ou une sage-femme.

Comment l'audition de mon bébé sera-t-elle examinée ?

Les tests auditifs sont sûrs, rapides et indolores. La plupart des bébés dorment pendant toute la durée du test, car il n'est pas nécessaire qu'ils réagissent.

Une petite sonde est introduite dans l'oreille de votre bébé ou alors des oreillettes sont placées sur ses oreilles et des sons légers lui sont présentés. L'équipement mesure les réactions suscitées et les résultats seront disponibles une fois le test terminé.

Quels sont les résultats possibles d'un test auditif chez le nouveau-né ?

SATISFAISANT signifie qu'aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire pour le moment.

RENVOI signifie que votre bébé n'a pas réussi le test auditif. Cela ne confirme pas une perte auditive, mais indique qu'un test auditif de suivi sera nécessaire.

Incomplet/Essayé signifie que le test de dépistage a dû être interrompu prématurément et qu'un autre test est nécessaire. Cela peut être dû au niveau d'activité du bébé, au bruit dans l'environnement ou à des problèmes matériels.

Les résultats du test auditif de votre bébé vous seront transmis ainsi qu'à son prestataire de soins médicaux et au programme VTEHDI.

Que se passe-t-il si mon bébé n'a pas bénéficié d'un test de dépistage auditif ou s'il a besoin d'un autre test ?

Le programme VTEHDI vous appellera ou contactera le médecin de votre bébé pour vous aider à prendre un rendez-vous en consultation ambulatoire. Vous pouvez également contacter le programme VTEHDI (les coordonnées figurent au dos de cette brochure).

Les rendez-vous ambulatoires peuvent être pris auprès d'un hôpital communautaire, d'un cabinet d'audiologie ou d'un cabinet de soins pédiatriques.



Nous suivons la méthode 1-3-6*

- 1** - Réalisation d'un test auditif chez tous les nouveau-nés quittant l'hôpital ou âgés de moins de **1 mois**.
- 3** - Les bébés devant subir d'autres tests seront diagnostiqués avant l'âge de **3 mois**.
- 6** - Les bébés chez qui une perte auditive de quelque degré que ce soit a été diagnostiquée seront dirigés et inscrits dans des services d'intervention précoce spécialisés avant l'âge de **6 mois**.

* Selon les directives nationales de la Joint Commission on Infant Hearing (JCIH).